



-----  
**COMMUNE d'ILLHAEUSERN**

\* \* \* \* \*

**PROCÈS -VERBAL des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune d'ILLHAEUSERN**

Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 11

Séance du 25 Janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ilhæusern était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

**Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire.**

Étaient présents : MM. Robertino GIULIANO et Philippe UHL Adjointes au Maire, MM. Edouard BAUMANN, Hubert MEYER, Philippe MULLER, Yannick SCHULZE, conseillers municipaux - MMES Stéphanie FAIVRE-DUBOZ, Marie-Laure HERRMANN, Noëlle HIRN, Maryse KOHLSTOCK, conseillères municipales.  
Membres absents excusés : MM. Jean-François SONDEJ, Thomas SCHNEIDER – MMES Chantal RABOLIN-MEINRAD, Claire TRUC  
Membres absents non excusés :  
Secrétaire de la Séance : M. Philippe UHL

*- Monsieur Thomas SCHNEIDER, Conseiller Municipal, membre absent excusé a donné procuration à Monsieur Hubert MEYER, Conseiller municipal, afin de voter en son nom lors de la présente séance.*

\* \* \* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 Décembre 2020 ;
- 2) Prise en charge des frais d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 ;
- 3) Chasse : révision des loyers des lots 1, 2 et 3 ;
- 4) Renouvellement de l'éclairage public ;
- 5) Droit de préemption urbain ;
- 6) Rapport des comptes-rendus de commissions ;
- 7) Divers.

M. le Maire ouvre la séance à vingt heures, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents. Sur ce, il passe immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

**1- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 Décembre 2020 :**

Le procès verbal de la séance du 14 Décembre 2020 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signés.

## **2- Prise en charge des frais d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 :**

**VU** les articles L.1111-1 et suivants, L.1612-1 et L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les crédits ouverts en section d'investissement sur le budget 2020 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement sans attendre l'adoption du budget primitif 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise : le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des opérations réelles d'investissement ouvertes au budget de l'exercice précédent, établies comme suit, hors remboursement d'emprunts :

Chap.	Art.	Objet	Crédits ouverts 2020	RAR 2019 inscrits au BP 2020	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives en 2020	Montant total à prendre en compte	Montant crédits à ouvrir en 2021
<b>20</b>	2031	Frais d'études	15.600 €	3.300 €	/	15.600 €	3.900 €
<b>20</b>	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2.000 €	/	/	2.000 €	500 €
<b>21</b>	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	44.600 €	10.000 €	/	44.600 €	11.150 €
<b>21</b>	21578	Autre matériel et outillage de voirie	4.600 €	/	/	4.600 €	1.150 €
<b>21</b>	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2.950 €	/	/	2.950 €	700 €
<b>21</b>	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	12.500 €	/	/	12.500 €	3.125 €
<b>21</b>	2184	Mobilier	9.800 €	7.000 €	/	9.800 €	2.450 €
<b>21</b>	2188	Autres immobilisations corporelles	2.000 €	/	/	2.000 €	500 €
<b>23</b>	2315	Installations, matériel et outillage tech.	132.021,49 €	/	/	132.021,49 €	33.000 €

Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 procuration).

## **3- Chasse : révision des loyers des lots 1,2 et 3 :**

M. SPIEGEL, locataire des lots de chasse n° 1, 2 et 3, est intervenu avant la séance afin d'exposer aux membres du conseil ses doléances relatives à l'exercice de la chasse sur notre territoire et rappelées dans un courrier préalablement transmis à l'assemblée.

Ainsi, compte-tenu de la baisse du nombre de daims, du volume important de dégâts de sangliers sur les cultures et des surcoûts engendrés, mais également au vu des dérangements à l'exercice de la chasse par les travaux en forêt, les promeneurs, cyclistes et autres individus ne tenant pas compte des signalisations de chasse en place, M. Jean-Luc SPIEGEL sollicite une révision du loyer du lot de chasse n° 1. Et, au titre de l'Association de chasse du Niederwald, également représentée par M. Jean-Luc SPIEGEL, une révision des loyers des lots de chasse n° 2 et 3.

La Commission Consultative Communale de la Chasse, réunie le 15 janvier 2021, a émis un avis favorable à ces demandes.

M. le Maire précise qu'une réduction de loyer à hauteur de 50 % du loyer actuel est demandée.

Une discussion s'engage.

L'assemblée juge qu'une réduction de 50 % du prix est trop importante mais qu'il est nécessaire de faire quelque chose au vu de la situation.

Il est rappelé également l'importance des chasseurs et qu'il faut s'estimer heureux d'en avoir encore sur notre territoire car le risque, en cas d'absence de chasseurs, est l'explosion des dégâts dans les cultures et leurs indemnités par la Commune.

Au vu de la présentation et du courrier transmis par le locataire de chasse ainsi que des échanges au sein de l'assemblée, M. le Maire propose de réviser à la baisse le prix des loyers des lots 1, 2 et 3 de 20 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve : la proposition de M. le Maire ; décide : de baisser le loyer des lots 1, 2 et 3 de 20 % ;

fixe : - le loyer annuel du lot n° 1 à 4.080 € à compter de la saison 2021 – 2022 jusqu'à l'échéance du bail en cours ;

- le loyer annuel du lot n° 2 à 5.520 € à compter de la saison 2021 – 2022 jusqu'à l'échéance du bail en cours ;

- le loyer annuel du lot n° 3 à 4.880 € à compter de la saison 2021 – 2022 jusqu'à l'échéance du bail en cours ;

autorise : M. le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches, à signer les documents afférents à cette opération.

Décision adoptée à l'unanimité (dont 1 procuration).

#### **4- Renouvellement de l'éclairage public :**

M. le Maire présente le projet de renouvellement de l'éclairage public du village ainsi que le projet de réfection de l'éclairage du stade de football en basse consommation LED.

Après consultation de plusieurs entreprises, il informe l'assemblée que les coûts estimés de réalisation de ces travaux s'élèvent à :

- 42.000 € TTC pour l'éclairage public du village ;

- 70.000 € TTC pour l'éclairage du stade de football (terrain d'honneur et terrain d'entraînement).

Il précise que ces travaux pourraient être subventionnés.

Il convient donc d'approuver ces projets afin de pouvoir solliciter des subventions auprès des divers organismes, étant précisé que l'éclairage du stade se fera ultérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve : le projet de renouvellement de l'éclairage public du village ainsi que la réfection de l'éclairage du stade de football en basse consommation LED ; charge : le Maire de solliciter les subventions auprès des différents organismes ; autorise : le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Décision prise à l'unanimité (dont 1 procuration).

#### **5- Droit de préemption urbain :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption concernant la vente suivante :

- un immeuble sis Impasse des Hérons - section 05 n° 195, pour une surface totale de 06,41 ares.

#### **6- Rapport des comptes rendus de commissions :**

##### **Commission communication :**

La commission communication s'est réunie le 21 décembre 2020 concernant principalement l'élaboration de l'édition 2020 du bulletin communal Ill infos qui devrait être distribué vers mi-février.

Rapporteur de séance : Edouard BAUMANN

**Commission citoyenneté :**

La commission citoyenneté s'est réunie le 11 janvier dernier. Ont été évoqués :

- l'organisation d'une journée festive et sportive dénommée « Illympiades ». Cette journée a pour but d'organiser des jeux inter-quartiers afin de créer du lien entre les habitants. La date a été arrêtée au 11/07/2021 si les conditions sanitaires le permettent.

- suite à la pétition des enfants pour la construction d'un skate-park, Edouard s'est rendu à l'école pour leur proposer de leur offrir une journée dans un skate-park de la région en contrepartie de leur participation au nettoyage du village. Ce projet sera organisé en collaboration avec l'école.

Rapporteur de séance : Edouard BAUMANN

**Commission cadre de vie, environnement et fleurissement :**

La commission cadre de vie, environnement et fleurissement s'est réunie le 12 janvier 2021 concernant notamment les décorations pour Pâques, l'organisation de la soirée Fleurs & Nature, le projet d'offrir un bon pour des géraniums aux habitants afin de favoriser le fleurissement, le projet d'aménagement du cimetière et le passage du jury de fleurissement.

Rapporteur de séance : Philippe UHL

**Commission journée citoyenne :**

M. Thomas SCHNEIDER étant absent, il a demandé à ce que les conseillers ayant des idées de chantiers pour la journée citoyenne, qui se tiendra le 11/09/2021, en fassent part à un membre de la commission.

**7- Divers :**

La mise à jour du plan avec les différentes propositions de l'ADAUHR relatives à l'étude de sécurité de la traversée de l'agglomération est présentée à l'assemblée.

M. le Maire informe également de la nécessité d'un comptage des véhicules au préalable de tout lancement de travaux.

Après en avoir discuté, quelques points restent à affiner mais priorité sera donnée à l'aménagement des 2 entrées de village et l'instauration de priorités à droite dans toute la traversée.

M. le Maire rappelle qu'il est impératif pour les commissions de préparer un budget prévisionnel de leurs actions à venir en 2021 afin de pouvoir inscrire les dépenses au budget communal.

Les colis de Noël distribués aux aînés pour les fêtes de fin d'année ont été fort appréciés.

Les conseillers qui le souhaitent peuvent adhérer à l'Amicale des Conseillers et mettre en place le virement mensuel.

M. le Maire fait part d'un concours photos organisé par l'Office de Tourisme à l'occasion de la Saint-Valentin.

Communication est donnée des dernières demandes d'urbanisme déposées depuis la dernière réunion.

La séance est close à 21 h 45.